



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 103701

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse du forfait technique pour les examens de radiologie. Ce forfait technique, qui correspond au coût d'utilisation des appareils, sert à financer la maintenance et le renouvellement des équipements dans les cabinets d'imagerie médicale. L'Union nationale des caisses d'assurance maladie a récemment décidé de réduire les tarifs de ces remboursements. Cette décision a été dénoncée par les professionnels, à l'occasion d'une journée de mobilisation où près de 80 % des centres d'imagerie médicale étaient fermés. Les radiologues critiquent une décision unilatérale qui leur fait craindre la disparition de certains centres d'imagerie médicale et une dégradation de la qualité du matériel utilisé. Aussi, face à cette évolution défavorable qui risque de renforcer la désertification médicale dont souffrent certaines régions, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend faire pour garantir le maintien de la qualité actuelle de l'imagerie médicale en France.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103701

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2574

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)